



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Préavis N° 07/2016-2021

**DEMANDE DE CREDIT
D'UN MONTANT DE CHF 63'000.00
EN VUE DE FINANCER L'ETUDE DE LA
REFECTION ET DE LA MISE A NIVEAU DES
TERRAINS DE FOOTBALL DU CENTRE
SPORTIF**

Responsabilité du dossier :

Travaux publics

M. Jean-Pierre Debluë - municipal

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Description de l'étude	3
3.	Description des prestations	5
4.	Coûts de l'étude	6
5.	Conclusions	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique visant à favoriser la pratique du sport et le développement des sociétés sportives locales, la Municipalité souhaite entreprendre une étude ayant pour but la réfection des terrains de football existants au Centre Sportif ainsi que leur homologation pour des matches officiels (première et deuxième ligue).

Cette étude fait également suite à une demande de l'USTS qui souhaite disposer à Founex d'un terrain synthétique homologué pour les matches de première ligue.

2. DESCRIPTION DE L'ETUDE

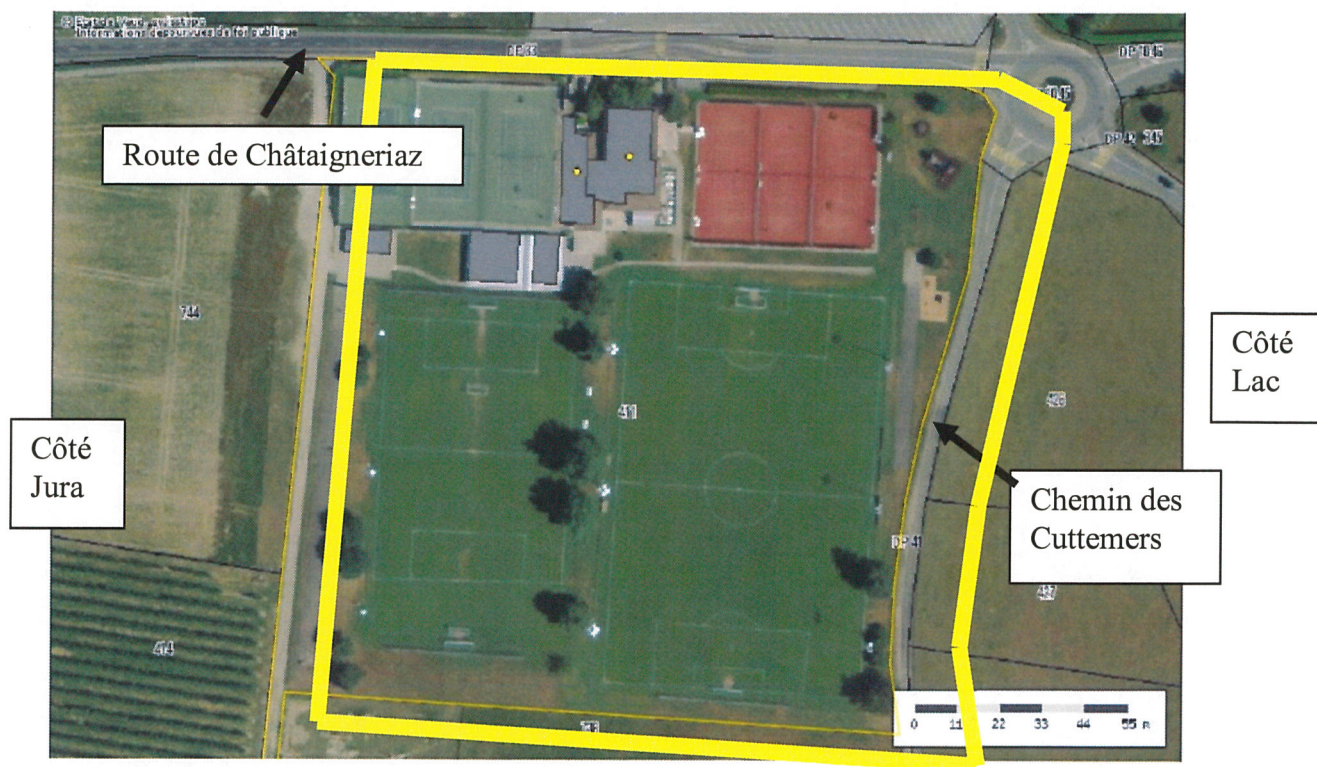
Documents de base de l'étude

Liste des critères d'admission pour les terrains synthétiques en première ligue de l'Association Suisse de Football (ASF).

Périmètre de l'étude

Les aménagements projetés doivent être implantés dans les limites de la parcelle n° 411 qui est une parcelle privée de la Commune. Aucune emprise sur les parcelles adjacentes n'est prévue.

Pour rappel, cette parcelle est en Zone d'Utilité Publique (ZUP), elle a une surface de 28'562 m² et elle abrite déjà des terrains de tennis ainsi qu'un restaurant.

Plan général de la parcelle n° 411 :**Objectifs de l'étude**

Pour cette partie de l'étude, la Municipalité a fixé les objectifs suivants :

- Contrôler l'état du système de drainage et d'arrosage en vue de sa remise en état.
- Modifier les dimensions des terrains existants afin de permettre leur homologation (un terrain en 1^{ère} ligue et un terrain en 2^{ème} ligue).
- Prévoir un revêtement synthétique sur le terrain destiné à la 1^{ère} ligue.
- Mettre aux normes l'éclairage.
- Etudier dans le cadre de l'homologation l'aménagement des éléments suivants (conformément aux normes et recommandations de l'ASF) :
 - Gradins / places assises.
 - Panneau d'affichage.
 - Mise en place des clôtures obligatoires.

- Réalisation des travaux en deux étapes :
 - Première étape (probablement durant l'été 2017) :
 - réalisation de gradins,
 - aménagement du terrain synthétique pour être homologué en catégorie première ligue,
 - mise en place de luminaires adaptés aux nouvelles normes, y compris sur les trois terrains de tennis extérieurs côté lac.
 - Deuxième étape (après approbation du PPA) :
 - création d'un local vestiaire/infirmerie,
 - démolition de la piste de course,
 - agrandissement du petit terrain pour être homologué en catégorie deuxième ligue.

Bien que les travaux soient prévus en deux étapes, la Municipalité souhaite s'assurer de la cohérence de l'ensemble du projet en réalisant une seule et unique étude.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Prestations d'ingénieurs civils

C'est la norme SIA 103 qui sert de base à l'établissement des prestations attendues dans le cadre de ce mandat d'étude. A savoir :

- Projet de génie civil comprenant :
 - Avant-projet
 - Projet d'ouvrage
 - Procédures d'autorisation :
 - Coordination avec l'ASF.
 - Enquête publique.
 - Obtention du permis de construire.
 - Appel d'offre et adjudication (conformément à la Loi sur les marchés publics).

4. COÛTS DE L'ETUDE

Les coûts relatifs à cette étude se décomposent comme suit :

Description	Montant en CHF
Honoraires pour l'étude relative aux travaux de génie civil	52'000. 00
Tests, inspections préliminaires et études spécialisées - Curages et inspections vidéo. - Tests sur les revêtements bitumineux pour teneur en HAP. - Etude luminotechnique.	6'000. 00
Total HT	58'000. 00
TVA 8.0 %	4'640. 00
Total TTC	62'640. 00
TOTAL TTC Arrondi	63'000.00

Il y a lieu de préciser qu'un montant de CHF 11'300.00 TTC, compris dans le présent préavis, a déjà été dépensé dans le courant de l'année 2014. Ledit montant sera intégré dans le nouveau compte d'investissement qui sera créé une fois le présent préavis approuvé.

5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 07/2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 63'000.00 TTC en vue de financer l'étude de la réfection et de la mise à niveau des terrains de football du Centre Sportif
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission des sports
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 07/2016-2021, concernant une demande de crédit de CHF 63'000.00 TTC en vue de financer l'étude de la réfection et de la mise à niveau des terrains de football du Centre Sportif
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.00 TTC
- D'autoriser** la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante
- D'autoriser** la Municipalité à prélever ce montant sur le fonds de réserve pour « Constructions futures + autres investissements » N° 9282.003.

Ainsi approuvé par la Municipalité le 26 septembre 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

la secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis
municipal No 07/2016-2021 demande de crédit de
CHF 63'000.00 TTC en vue de financer l'étude de la réfection
et la mise à niveau des terrains de football du centre sportif**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité, le 26 septembre 2016, en présence de M. Francois Debluë, Syndic, de Mme Audrey Barchha ainsi que de MM Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale et de Monsieur Adrien Vallotton, chef de service.

Préambule :

L'objet du préavis est de financer une étude afin d'avoir une évaluation précise du coût de la réfection et de la mise aux normes des deux terrains de football, y compris accès gradins, panneaux d'affichage, etc...

L'idée de cette étude est de créer un terrain en matière synthétique en lieu et place du terrain principal actuel, et d'augmenter la taille du 2^{ème} terrain côté Jura afin que ceux-ci soient agréer tant par leurs dimensions que par leurs revêtements, offrant la possibilité de jouer des matchs de football de 1^{er} ligue sur le terrain principal et des matchs de 2^{ème} ligue sur le second terrain.

Etant précisé que ces terrains offrent aussi la possibilité de pouvoir exercer toute autre activité sportive se pratiquant à l'extérieur.

Il est à ajouter que certains terrains similaires ont été aménagés dans notre région et qu'ils rencontrent un vrai succès et offrent un avantage certain qui est la pratique du sport toute l'année peu importe les conditions météorologiques.

Nous devons prendre en considération que ces travaux sont nécessaires au vu d'une demande de plus en plus importante des membres dans nos associations sportives, comme l'US Terre-Sainte qui compte aujourd'hui plus de 800 membres.

Considération :

Le centre sportif de Founex doit être considéré comme un des fleurons de notre Commune tant par sa position géographique que par son accessibilité ainsi que par le développement sportif qui a été créé ces dernières années et qui pourra l'être dans le futur.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède la Commission des finances vous demande, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

D'approuver le préavis n° 07/2016-202, concernant une demande de crédit CHF 63'000.00 TTC en vue de financer l'étude de la réfection de la mise à niveau des terrains de football du centre sportif.

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.00 TTC

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante et / ou prélever ce montant sur le fond de réserve pour « constructions futures + autres investissements » n° 9282.003

Fait à Founex, le 27 septembre 2016

Les membres de la Commission des finances,

Jean Righetti

Hervé Mange

Francois Girardin

Laurent Kilchherr

Gerhard Putman-Cramer

Excusés: M. Michielini, M. Barbé

Rapport de la commission des sports sur le préavis n. 07/2016-2021 concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 63'000.00 en vue de financer l'étude de la réfection et mise à niveau des terrains de football du Centre Sportif

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Convoqués par la municipalité le 26 septembre, les membres de la Commission des sports ont pris connaissance du préavis mentionné.

Afin de favoriser dans des conditions optimales la pratique du sport, de répondre aux nécessités de la région, ainsi qu'aux souhaits de l'USTS, la municipalité souhaite financer une étude afin d'améliorer les installations sportives et de réaménager les deux terrains de football existants sur le périmètre de la parcelle n. 411 appartenant à la Commune. Notre région a besoin d'un terrain de football homologué pour les matches de première ligue. Le choix d'un gazon synthétique s'est imposé vu les avantages d'utilisation qu'il présente.

Dans une première étape il est prévu de procéder au contrôle du drainage du périmètre et au contrôle du système d'arrosage, d'autant plus que celui-ci sera nécessaire également pour l'entretien du gazon synthétique.

L'éclairage devra être également mis aux normes actuelles avec des installations au LED. Il s'agira également de remettre aux normes énergétiques l'éclairage des courts de tennis. Ceci était déjà prévu lors des travaux de réfection des tapis des courts coté lac.

La construction de gradins, l'installation de panneaux d'affichage et le montage des clôtures obligatoires, sont les aménagements nécessaires à l'homologation du terrain en première ligue et la municipalité se remettra aux recommandations de l'ASF pour procéder à ces travaux.

Dans une deuxième étape il est prévu d'homologuer le deuxième terrain de football déjà existant, pour les matches de deuxième ligue. Contrairement au terrain plus grand, celui-ci restera en gazon naturel.

La création d'un vestiaire et d'un local d'infirmerie sera aussi englobée dans ces travaux, après approbation du PPA.

La piste de course située côté lac (désormais inutile) sera démolie à cette occasion, en prévision des travaux concernant la place de jeux.

Enfin, après les procédures d'autorisation d'usage, on pourra procéder par appel d'offre à l'adjudication des travaux.

Conclusions

L'étude voulue par la municipalité portant sur les travaux prévus pour la réfection des terrains de football, nous paraît souhaitable. L'amélioration des équipements du Centre Sportif est cohérente avec la qualité des services offerts dans notre région. Il est important de souligner que le montant de CHF 11'300 TTC faisant partie du présent préavis a déjà été utilisé lors de travaux effectués en 2014.

Par conséquent, la commission des sports vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal n. 07/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 63'000.00 TTC en vue de financer l'étude mentionnée.

Ainsi fait à Founex, le 6 octobre 2016

Pour la commission des sports :

Ana CACIOPPO

Stefania IMPELLIZZERI

Andreas MÜLLER

Nicolas PAQUIER

David SPOERL

Maurice MICHIELINI

Letizia FARINE